



---

PROGRAMME : L'EDUCATION OUT LOUD (EOL/ OC1. 3)

## 2.1.1.1.

Réalisation d'une étude de référence sur les barrières socioéconomiques et culturelles sur le maintien des enfants à l'éducation de base, en particulier les filles et les enfants handicapés

### Termes de Références

	Noms et Prénoms	Date	Signature
Elaboré par	APAGE	06/04/2024	
Vérifié par	Vitale OKE Chargée de Programmes	09/04/2024	
Validé par	KINHA Hervé Coordonnateur National	10/04/2024	

*Cette activité a été financièrement soutenue par EOL et son agent de subvention Oxfam DENMARK. Le soutien financier n'implique pas que EOL ou Oxfam DenMark soient responsables du contenu ou des messages faisant partie de l'activité"*

## I- Contexte et justification

En accord avec les conventions internationales dont il est partie prenante comme l'Education Pour Tous (EPT) adoptée à Jomtien en Thaïlande en 1990, le Forum de Dakar en avril 2000, et surtout la Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable N°4, le Bénin s'est également doté d'un Plan Décennal du Secteur de l'Education (PSE) 2018-2030. Ce Plan succède au Plan Décennal du Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) de 2006-2015 et ses versions actualisées et découle de la Lettre de Politique de l'Education (LPE) qui se fonde sur une approche holistique de l'éducation et intègre l'ODD4 « **assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ». L'un des défis majeurs de la LPE est de « **freiner la déperdition scolaire persistante** » pour remédier à la persistance de la déperdition scolaire illustrée par une proportion élevée d'enfants hors de l'école (en 2016, 27% des 9-17 ans sont hors de l'école dont 20% n'ont jamais été scolarisés) alors que :

- le système scolaire public accroît les efforts en matière d'infrastructures et de ratio enseignant/classe, élèves/maître,
- la cantine scolaire s'étend dans tous les départements dans le but de réduire la déperdition scolaire
- l'éducation alternative qui a connu une croissance de 74,6% entre 2011 et 2017, enregistre une baisse tendancielle depuis 2019.

Un tel défi ne saurait être efficacement levé si en amont, l'on ne cerne pas les facteurs explicatifs de cette déperdition scolaire. D'où toute l'importance de conduire une étude de référence sur les barrières socioéconomiques et culturelles sur le maintien des enfants à l'éducation de base, en particulier les filles et les enfants handicapés.

Cette action est une initiative de la CBO-EPT qui est le réseau d'OSC actives en éducation au Bénin et qui envisage d'accompagner la politique nationale éducation à travers la mise en œuvre des interventions de la composante 1 du programme Education Out Loud (EOL-OC1), dénommé Projet d'Appui aux Renforcements de l'Influence de la Société Civile (PARISC, phase 3) au Bénin. Ce programme est financé par le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) en partenariat avec Oxfam Denmark .

Pour la mise en œuvre des activités prévues lors de cette phase, il s'agira aux structures membres de la Coalition de les co-porter avec l'appui technique de la coordination.

Cette étude sera donc exécutée sous la responsabilité des structures APAGE et FENAPEB sous la supervision de la l'équipe de coordination.

Les présents termes de Références (Tdrs) sont élaborés pour définir toutes les modalités et les conditions de la réalisation de cette étude.

## **II Objectifs**

### **II.1 Objectif général**

contribuer à garantir à tous les enfants filles et garçons, en particulier les plus vulnérables, une éducation de base inclusive de qualité.

### **II.2 Objectifs spécifiques**

- Identifier les barrières économiques au maintien et à la scolarisation des enfants notamment les filles et les handicapés ;
- déterminer les barrières socio-culturelles au maintien et à la scolarisation des enfants notamment les filles et les handicapés ;
- proposer des mesures de remédiation à ces barrières.

## **III Résultats attendus**

- Les barrières économiques au maintien et à la scolarisation des enfants notamment les filles et les handicapés sont identifiées ;
- les barrières socio-culturelles au maintien et à la scolarisation des enfants notamment les filles et les handicapés sont déterminées ;
- des mesures de remédiation objectives, réalistes et pertinentes à ces barrières sont proposées.

## **IV Méthodologie**

Elle présente les propositions des démarches à suivre et des rôles à jouer par les parties prenantes en vue d'un heureux aboutissement du processus devant déboucher sur des résultats probants de cette étude.

### **4.1 Phase préparatoire**

Dans le cadre de la réalisation de l'étude, il sera recruté un consultant qui conduira cette étude. Un avis public de recrutement du consultant sera lancé.

Après la sélection du consultant, il sera organisé un atelier de cadrage pour permettre à ce dernier de s'approprier les objectifs de la mission et par la suite, d'ajuster ses outils d'investigation au regard des observations pertinentes des participants à cet atelier.

### **4.2 Phase du déroulement**

La mission du consultant sera structurée en deux phases :

- Une première étape de diagnostic faisant l'état des études et autres recherches relatives aux barrières à la scolarisation des enfants. Au cours de cette phase, le consultant, suite au diagnostic de l'existant devra proposer un protocole de recherche/étude qui sera soumis à la validation du comité de pilotage (Copil) constitué des responsables et cadres de l'APAGE, FENAPEB et CBO-EPT.

Suivant une technique appropriée, le consultant doit soumettre à la validation du Copil les communes qui feront l'objet de cette étude dans les départements du Mono et du Plateau.

- La deuxième étape fera suite au cadrage méthodologique qui débouchera sur la réalisation de l'étude proprement dite. Celle-ci consistera essentiellement à des investigations de terrain que feront le consultant et son équipe afin de recueillir les informations relatives aux facteurs déterminants de la non scolarisation ou de la déscolarisation dans les communes ciblées par l'étude. Un accent particulier sera mis sur les cas spécifiques des filles et des enfants handicapés des communes concernées par l'étude. Des points réguliers de travail seront faits au Copil par le consultant qui doit prendre en compte les observations.

Au terme de l'étude qui durera environ deux mois, un rapport d'étude doit être transmis par le consultant à la Coalition avec en copie les structures APAGE et FENAPEB.

L'étude démarrera après une phase de lancement qui permettra de procéder suite au cadrage du protocole de recherche du consultant, à la validation de son planning de travail, notamment les dates des livrables.

#### **4.3 Phase Post activité**

Il sera organisé un atelier technique de préparation, de pré-validation et de validation du rapport de l'étude. L'atelier de préparation et de pré-validation réunira les membres du Copil, du C.A de la CBO-EPT et d'autres personnes jugées utiles par la Coordination de la CBO-EPT sous la conduite du consultant.

La validation sera organisée et élargie aux membres de la Coalition, les acteurs éducatifs et permettra au consultant de recueillir les observations des participants pour finaliser son rapport.

Une semaine après la validation, le rapport final de l'étude et autres documents utiles seront transmis par le consultant au Coordonnateur ou à la chargée du programme de la CBO-EPT en version électronique et en version papier originales en cinq exemplaires.

Une vulgarisation de ladite étude sera envisagée.

## **V Profil des participants**

- Consultant et son équipe;
- Membres du comité de pilotage constitué des cadres de l'APAGE, de la FENAPEB, de la CBO-EPT pour le pilotage et les validations d'étape
- Acteurs communaux de la planification et ou de la budgétisation pour la formation ;
- Communauté éducative (gouvernement, société civile, PTF...) pour la validation.

## **VI Durée et lieu de déroulement de l'atelier**

L'étude se réalisera dans les communes ciblées dans le Mono et dans le Plateau. La phase préparatoire et les séances de pré-validation se feront à Cotonou.

## **VII Livrables**

Les livrables attendu sont:

- Rapport d'étude;
- Présentation synthèse de l'étude pour la validation ;
- photos (Photos des différentes étapes) ;
- 2 témoignages (Homme et femme) ;
- Liste de présence ;
- Fiche synthèse des participants ;
- Autres documents utiles collectés.

## **VIII Profil du consultant**

- Être de nationalité béninoise,
- Être un cabinet ou un consultant indépendant à jour selon les dispositions béninoises pour effectuer une étude,
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum en sciences sociales et humaines (Sociologie, sciences de l'éducation, etc.)

- avoir une bonne capacité rédactionnelle ;
- maîtriser le français et avoir un bon esprit de synthèse;
- avoir au moins 10 ans d'expérience pour des études similaires prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution ;
- avoir une bonne connaissance du système éducatif.